



SOUGEAL *infos*

Bulletin municipal de la commune de Sougeal

Sougeal sous la neige en 2010



Page 4
Du nouveau à la déchèterie
de Pleine-Fougères



Page 14/15
Communes nouvelles :
quelques précisions



Page 24
TF1 à Sougeal dans le cadre de
SOS villages. Retour en images

n°47
décembre
2018

*Bonnes fêtes
de fin d'année
et bonne année
2019 à tous
L'équipe municipale*

*La cérémonie
des vœux
aura lieu
le vendredi
11 janvier 2019
à 18h30
Espace Solo Gallo
Vous y êtes tous invités*



LE MOT DU MAIRE

3



COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

4



COMPTES RENDUS DU
CONSEIL MUNICIPAL

6



A PROPOS DU MARAIS

9



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

10



INFOS SOCIALES

11



LA VIE COMMUNALE

12



LA VIE ASSOCIATIVE

17



P

Pour les fêtes de fin d'année, comme prévu, le bulletin municipal vous revient dans sa forme la plus étoffée, à la fois pour dresser le bilan de l'année écoulée et évoquer ce qui va nous occuper en 2019. Au fil des colonnes, vous découvrirez les différents reportages qui retracent les événements de 2018 sur le plan municipal, et aussi associatif.

De toute évidence, l'ouverture et l'inauguration de la boulangerie resteront les faits marquants de l'année écoulée et probablement même, du mandat. De par votre présence très nombreuse lors de son inauguration, vous avez marqué votre adhésion à ce projet, soyez-en vivement remerciés. Mais je voudrais vous redire ici à quel point, désormais, le sort de ce commerce réhabilité est entre vos mains. Nous avons eu la chance de pouvoir, un peu par hasard, recruter des boulangers qui sont d'excellents artisans, des commerçants dévoués et agréables. La municipalité leur a offert la possibilité de vivre et travailler dans un cadre renouvelé, fonctionnel et accueillant pour tous. Faisons-les valoir ! La pérennité de ce commerce en dépend !

Dans le même domaine, une autre bonne nouvelle est en cours d'officialisation. C'est la réouverture du bar-tabac qui serait déjà effective si des lenteurs administratives n'étaient pas venues s'y opposer. Croisons les doigts pour que d'ici à la parution de ce bulletin, la réouverture de ce lieu de convivialité qui relève du domaine strictement privé, soit factuelle.

La restauration de l'animation de notre bourg et du lien social portés par ces deux commerces est fondamentale pour la vie et l'attractivité de notre commune. C'est une vraie satisfaction.

Qu'ils soient réalisés, comme l'espace SOLO GALLO et tout récemment la boulangerie, en cours, comme le désenclavement de la Cour Javel et l'aménagement du nouveau parking, ou qu'ils soient lancés au cours de l'année 2019, comme la réalisation d'un programme de logements en centre-bourg ou encore la mise en service du « point lecture », les projets portés par la municipalité ont tous un point commun : la revitalisation du centre-bourg.

Le slogan du congrès des maires, auquel j'ai participé, qui s'est tenu le mois dernier à Paris était : « MA COMMUNE, J'Y TIENS ».

Parce que nous y tenons comme à un être cher, nous voulons que SOUGEAL vive et se modernise, avec les moyens qui sont les nôtres, nous mettons tout en œuvre pour y parvenir au présent. Mais justement, les prévisions à la baisse des dotations de l'État et du produit de certains impôts locaux font que l'avenir s'obscurcit, en particulier s'agissant des plus petites communes, comme la nôtre. C'est la raison pour laquelle, comme déjà évoqué dans le passé, j'ai souhaité engager la commune dans la réflexion sur la création d'une commune nouvelle avec quatre ou cinq autres collectivités des alentours.

Cette réflexion doit aboutir à l'élaboration d'un projet commun et l'écriture d'une charte qui nous permettront, au final, de juger de l'opportunité, ou non, d'adhérer à ce dispositif et d'intégrer une commune nouvelle qui ne serait effective qu'après 2020. La commune nouvelle n'est pas un facteur de dissolution d'identité locale, comme certains le craignent, mais au contraire, un moyen de renforcer une identité ancienne et fédérer les élus et les citoyens autour de sa sauvegarde. Encore du grain à moudre pour l'année 2019...

Je voudrais maintenant vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année en famille, essayons de faire en sorte que cette trêve, dont on sait qu'elle est d'abord celle des confiseurs, soit aussi porteuse de paix et d'espoir dans cette conjoncture empreinte de morosité, de désespoir et d'affrontement. J'y ajoute mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, vœux de santé et de prospérité avec une pensée particulière pour nos malades. Dans une commune en mouvement où chacun puisse trouver sa place, je vous donne rendez-vous le 11 janvier prochain pour la soirée des vœux, à laquelle vous êtes tous conviés.

Sentiments dévoués. Bien à vous.

Rémi CHAPDELAINÉ



Ouverture du secrétariat de mairie

Le secrétariat sera fermé du jeudi 28 décembre 2017 au mercredi 3 janvier 2018 inclus. Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu samedi 30 décembre de 10h à 12h. Reprise des horaires habituels à partir du jeudi 4 janvier 2018.

Tél : 02 99 48 61 93 Fax : 09 70 60 41 20

mail : mairie-sougeal@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-sougeal.fr



Recensement militaire

Les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie, et ce entre la date anniversaire de leur 16 ans et les 3 mois qui suivent.

L'attestation de recensement qui leur sera délivrée est obligatoire pour s'inscrire aux examens, concours et permis de conduire.



Passeports

La demande de passeport se fait à la mairie de :

- Dol de Bretagne 02.99.48.00.17
- Combourg : 02.99.73.00.18

- Saint-Brice en Coglès : 02.99.98.61.04

- Pontorson : 02.33.60.00.18



Containers : Rappel

Les containers situés sur la commune sont exclusivement réservés aux sacs jaunes disponibles en mairie et aux sacs ordures ménagères.



Déchèterie Pleine-Fougères Nouveauté / Ouverture

Pendant la période hivernale, la déchèterie de Pleine-Fougères sera ouverte les lundi, mercredi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

A partir du 2 janvier 2019, la Communauté de communes met en place l'accès par carte aux déchèteries de Dol de Bretagne et de Pleine-Fougères. Chaque foyer dispose d'une carte personnelle lui permettant d'ouvrir la barrière à l'entrée du site et d'accéder

au quai de déchargement **sans limitation du nombre de passage.**

L'objectif de ce système est d'offrir à chaque usager un accueil optimal et sécurisé.

Particuliers ou professionnels, vous pouvez encore commander votre carte auprès des services de la Communauté de communes.

Les formulaires sont disponibles dans les déchèteries, les mairies, à la Communauté de communes.

Infos également disponibles sur le site internet de Sougeal.



Modernisation de la délivrance des cartes d'identité

Se reporter au N° 46



Le Pacs se conclut en Mairie

Se reporter au N° 46



Pas de signal !

Depuis quelques temps, les témoignages se sont multipliés. Avec le même constat, d'importants problèmes de réception de la TNT (télévision numérique terrestre), dans le département.

« Il y a juste à patienter »

Le problème vient en fait... de la météo ! en effet cela vient des variations des pressions : en clair plus il fait beau et plus les pressions atmosphériques sont hautes et plus la réception est mauvaise et inversement.

Il n'y a strictement rien à faire, juste à patienter. Ne pas lancer de recherche de chaînes pour tenter de résoudre le problème. Cela pourrait plutôt tout dérégler, ni appeler le réparateur...

Une parabole règle tous ces problèmes mais cela a un coût.

Jean-Yves Lefrançois

Ouverture d'une salle de lecture en 2019

Cette salle, incluse dans l'espace Solo Gallo et prévue de longue date pour y installer une bibliothèque, va ouvrir en 2019 sous l'appellation « **Point Lecture** ».



La commune de Sougeal va intégrer le réseau « Lire en Baie » mis en place par la communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel en partenariat avec la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine. Cela permettra aux habitants de Sougeal de disposer d'ouvrages, qui pourront être retirés directement à ce point lecture, ou bien de savoir dans quelle bibliothèque du réseau se trouve un ouvrage en particulier.

Mais pour fonctionner et bénéficier de l'assistance de la Communauté de Communes et de la médiathèque d'Ille-et-Vilaine, ce point lecture doit être ouvert 2 jours par semaine pendant 2 heures et nécessitera la collaboration de bénévoles, au moins 4 personnes.

Nous invitons donc toutes les bonnes volontés que ce domaine intéresse et qui souhaiteraient participer à la mise en place de ce nouveau service, de se faire connaître au plus vite à la mairie de Sougeal où plus amples renseignements leur seront donnés.

La responsable de la lecture publique à la Communauté de Communes souhaite dès à présent connaître ces bénévoles

Tarifs location salle et vaisselle

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Com-mune	Hors com-mune	Com-mune	Hors com-mune
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Cautiion de garantie	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €	
Vaisselle	0,40 € le couvert			

Le remplacement de la vaisselle manquante ou cassée est à la charge de l'utilisateur.



afin de les informer sur le fonctionnement du réseau et les former pour faciliter leur tâche.

Pour info : La Médiathèque départementale propose près de 400 000 documents aux 274 bibliothèques, points lecture et dépôts Mairie d'Ille-et-Vilaine. Consulter ce fonds pour réserver en bibliothèque ? C'est possible grâce au catalogue en ligne. Le prêt, c'est 50% de son activité. Quand elle ne prête pas, elle forme, accompagne et conseille les responsables, salariés et 2500 bénévoles des bibliothèques.

Marie-Laurence Périaux

Nouvelles modalités de délivrance de la carte grise et du permis de conduire

Quels changements ?

Depuis le 16 octobre, la préfecture d'Ille-et-Vilaine et les sous-préfectures de Saint-Malo, Fougères-Vitré et Redon n'assurent plus de services aux guichets. Les cartes grises et permis doivent être demandés exclusivement sur le net.

Pour tous renseignements :

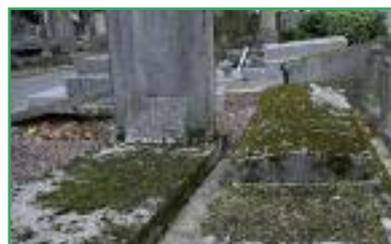
<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Se reporter également sur le bulletin n° 46



Cimetière communal Constat d'abandon de concessions non-entretenu

Un état des lieux a été effectué récemment dans le Cimetière Communal. Un nombre important de concessions sont oubliées ou font l'objet d'abandon du fait de la disparition des familles ou de la défaillance des successeurs. La multiplication de ces emprises en état d'abandon a des conséquences sur l'aspect solennel de ce lieu et il convient donc d'y remédier.

Les dispositions des articles L2223-17 et L2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux communes de mener la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières.

Cette procédure va donc être engagée par la Commune de Sougeal en collaboration avec le Cabinet Gescime, spécialisé dans la gestion des sites funéraires.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été effectuée, notamment par affichage à l'entrée du cimetière et à la porte de la mairie, mais aussi par l'apposition d'une plaque d'information sur chaque sépulture concernée, comme chacun a pu le constater lors de la Toussaint.

Toutefois cette petite plaque ne signifie pas pour autant que la municipalité va reprendre cette concession, mais elle est desti-

née à alerter les familles sur la nécessité d'entretenir cette tombe et surtout de permettre à la mairie de connaître l'interlocuteur, propriétaire ou ayant droit, de cette concession.

Par contre si durant trois ans, aucune famille ne se manifeste ou ne souhaite renouveler sa concession, les tombes reviennent de droit à la Commune.

C'est pourquoi nous faisons appel à toute personne susceptible de donner des renseignements sur l'une de ces tombes en s'adressant à la mairie de Sougeal, contribuant ainsi à la mise à jour des concessions de notre cimetière.

Marie-Laurence Périaux

OBLIGATOIRE : La déclaration préalable

Conformément aux articles L421-1 et R421-1 du code de l'urbanisme, la déclaration de constructions et travaux non-soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes est obligatoire.

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, changement de menuiseries, ravalement de façade, etc...)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, terrasse, ravalement, garage, appentis, etc...)
- Vous édifiez une clôture en bordure du domaine public.

Pour savoir précisément à quelle formalité est soumis votre projet, renseignez-vous auprès du secrétariat de mairie où l'imprimé cerfa n° 13703*06 pourra être retiré.

Cette déclaration préalable visée par le maire, sera ensuite transmise au service instructeur. A partir de la date de dépôt de votre déclaration en mairie, l'administration dispose d'un mois pour vous faire une réponse.

Contactez la gendarmerie en ligne

UN CONTACT NUMÉRIQUE 7J/7 ET 24 H/24

La brigade numérique répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité au quotidien

RENSEIGNER

Apporter des réponses à l'utilisateur dans tous les domaines : journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, code de la route, procurations, environnement...

PREVENIR

Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...

ORIENTER

Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux télé-services, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



Dans tous les cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112



CONSEIL DU 12 JUILLET 2018

GARDERIE SCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : MAINTIEN DES TARIFS POUR 2018/2019

Le tarif horaire de garderie est maintenu à 1,20 € soit, 0,30 € par tranche de 15 minutes entamées.

Les tarifs proposés par CONVIVIO restant inchangés, les prix du repas servi à la cantine sont maintenus à : 2 € 50 pour les maternelles, 2 € 90 pour les primaires et 3 € 50 pour les adultes.

CHASSE AU MARAIS, SAISON 2018/2019 - OUVERTURE, TARIFS ET RÈGLEMENT

Le Conseil maintient sa gestion en direct, le gardiennage par la Fédération des Chasseurs d'I&V, ainsi que les tarifs soit : Chasseur habitant la Commune, Carte annuelle : 18,00 €

Chasseur n'habitant pas la commune : - A la journée (les jours ouvrables) : 13,00 € - Un des 3 jours ouvrables, toute la saison : 70,00 € - Les 3 jours ouvrables, toute la saison : 140,00 €

Reconduction d'un bonus pour la saison prochaine sur la carte des 9 chasseurs qui ont rendu leur tableau de chasse : 1ère catégorie : 17 €, 3ème catégorie : 68 €, 4ème catégorie : 136 €.

Reconduction à l'identique des autres points du règlement notamment interdiction de chasser le lièvre dans le marais.

TAXE AMÉNAGEMENT

Vu la réglementation en matière de fiscalité de l'urbanisme, considérant que cette taxe s'appliquant aux constructions nouvelles et réaménagements alourdirait le budget des ménages, qu'elle a pour but d'aider à financer les investissements réalisés par les collectivités locales en matière d'équipements publics, mais n'a jamais été instituée sur la Commune de Sougeal, le Conseil, décide de renoncer à l'institution de cette taxe d'aménagement.

PROGRAMME VOIRIE 2018

Après étude du seul devis présenté en vue de la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2018, concernant 3 780 m² environ sur les voies de La Gaudais - La Touche Bouchard - La Selle - Lozerais - La Brégonnière et La Touche Riou, l'offre de l'entreprise SERENDIP, de Bagger-Pican, d'un montant de 22 543 € HT est retenue.

PROGRAMME EUROPÉEN DE FORETS CERTIFIÉES : RENOUVELLEMENT ADHÉSION

Le Conseil décide de renouveler l'adhésion au PEFC et de verser la cotisation correspondante soit 38,20 € pour une période de 5 ans et pour 28 ha de plantations, ce qui permet entre autres de vendre du bois certifié.

DESFFECTATION ET ALIENATION DE DEUX CHEMINS RURAUX APRES ENQUETE PUBLIQUE

Pour faire suite aux délibérations relatives aux enquêtes publiques préalables à l'aliénation de 2 chemins ruraux situés à Lozerais en vue de leur cession, l'un à M. HARACHE Christian, l'autre à M. LAINÉ Samuel, le conseil, constatant que la procédure a été strictement respectée et qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique et vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur, décide de désaffecter ces chemins ruraux en vue de leur cession et fixe le prix de vente à 0,50 €/m².

REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

- Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)

Le conseil, après avoir pris connaissance du rôle de ce délégué, approuve la désignation d'un Délégué à la protection des données, également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – SIG – SERVICE UNIFIÉ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT-MALO

- Conventionnement

Considérant que les besoins de développement des Systèmes d'Information Géographique (SIG) des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) composant le pays de Saint-Malo font apparaître une nécessité de mise en commun de moyens pour permettre notamment, le suivi de la compétence relative au Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le développement des outils et méthodes de gestion de la donnée géographique : PLH, PLU, permis de construire, Trame verte et bleue, implantations professionnelles..., le Conseil municipal prend acte de la création de service unifié en matière de « système d'information géographique » sur le territoire du pays de Saint-Malo et autorise le Maire à signer la convention de partenariat établie avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

PARTICIPATION A L'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CDG 35

Après exposé des conditions d'adhésion de la collectivité à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire, eu égard aux avantages que pourrait présenter cette nouvelle procédure pour la collectivité, si un litige naissait entre un agent et la collectivité sur les thèmes concernés par l'expérimentation, le conseil municipal, décide d'adhérer à cette procédure de médiation pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation et approuve la convention à conclure avec le CDG 35.

COMITÉ DU BASSIN LOIRE ATLANTIQUE :

Motion concernant le 11ème programme pluriannuel d'intervention 2019/2024

Le Conseil : - manifeste son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau.

- Exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11ème programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

- Conteste l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet en 2018.

- Exige que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11èmes programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention.



- Souhaite participer aux Assises de l'eau.

La présente motion sera transmise au 1er ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

CONSEIL DU 27 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le rapport annuel 2017 qui présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif géré par la Commune est approuvé et est à la disposition de la population en mairie.

AMENAGEMENT D'UN PARKING COMPLEMENTAIRE POUR L'ESPACE SOLO GALLO ET EXTENSION D'UN RESEAU D'EAU POTABLE - APPROBATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Conseil décide de procéder à l'aménagement d'un parking complémentaire pour l'Espace Solo Gallo et à l'extension du réseau d'eau potable pour étendre la couverture incendie du futur lotissement et de son environnement. Il approuve le taux de rémunération proposé par le groupement de maîtrise d'œuvre PODER- ABEIL soit 9,98 % du coût total des travaux, estimé à ce jour à 70 000 € HT environ.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DE L'ESPACE SOLO GALLO - CHOIX DU PRESTATAIRE

Suite à la consultation lancée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du parking de l'Espace Solo Gallo et après examen du rapport d'analyse réalisé par le groupement de maîtrise d'œuvre PODER-ABEIL, le Conseil décide de confier les travaux à l'entreprise LEMÉE TP qui a présenté l'offre la mieux disante, soit 73 692,15 € HT.

SUBVENTION AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE - APPROBATION DU FINANCEMENT

Dans le cadre du projet de réalisation d'un aménagement de sécurité sur voirie, à savoir un plateau routier de ralentissement situé rue de la Forge, au droit de la nouvelle boulangerie, le Conseil accepte la subvention octroyée à la Commune par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) – Convention opérationnelle d'action foncière

Pour faire suite au projet de la commune de maîtriser un ensemble immobilier situé dans le bourg afin d'y réaliser une opération à dominante d'habitat, projet qui nécessite l'acquisition d'emprises foncières, le Maire donne connaissance du projet de convention opérationnelle proposé par l'EPF Bretagne encadrant son intervention pour cette affaire.

Considérant que le coût et la complexité d'acquisition du foncier, la nécessité de constituer des réserves foncières dès aujourd'hui et les délais nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'aménagement justifient l'intervention de l'EPFB, le Conseil demande l'intervention de l'EPFB pour procéder aux acquisitions des parcelles concernées, approuve la convention opérationnelle d'actions foncières et s'engage à racheter ou à faire racheter par un

tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 25 septembre 2025, **RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - COMMUNAUTE DE COMMUNES : ELIMINATION DES DÉCHETS – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2017**

Le Conseil prend acte des 2 rapports annuels d'activité du service public de la Communauté de Communes concernant **l'élimination des déchets** et relatif au fonctionnement et au coût du service de ramassage des ordures ménagères, au tri sélectif et aux points recyclage, ainsi que **l'assainissement non collectif**, relatif notamment aux contrôles des installations existantes et précise que ces rapports sont à la disposition de la population en Mairie.

COMPÉTENCES COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Évaluation du transfert de charges – Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu l'arrêté préfectoral du 4/12/2017, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation du transfert de charges des compétences suivantes :

Compétences GEMAPI et Piscine en vue de l'élargissement de la prise en charge de l'entrée et du transport des écoles primaires des 11 communes de l'ancienne CdC Baie du Mt-St-Michel en direction du Centre Aquatique intercommunal, Compétence voirie relative à la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et Compétence Lecture Publique.

Une fois le rapport de la CLECT approuvé par les conseils municipaux, la Communauté de communes notifiera, pour chaque commune membre, le nouveau montant de l'attribution de compensation.

LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL

Travaux de remplacement d' huisserie

Suite à la demande de M. Hervé MOLA, le devis présenté par l'EURL Bertrand GUILLARD d'un montant de 766,26 € HT pour le remplacement d'un châssis obturant la cave du logement locatif communal est accepté.

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Considérant le besoin soulevé par le Service Technique d'acquiescence du matériel plus performant pour accélérer, entre autres, la taille et la collecte des végétaux et après étude de 2 devis, reçus après démonstration, le Conseil accepte le devis de RENNES MOTOCULTURE, mieux disante, d'un montant de 2 021,67 € HT. comprenant un taille-haie à double lames, un souffleur et une batterie dorsale.

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2018

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE DOL/BAIE DU MT-ST-MICHEL

Après exposé du Maire relatif au nombre et à la liste des compétences éligibles pour bénéficier d'une bonification de la dotation d'intercommunalité, à savoir 8 compétences sur 12 et la proposition de restituer à la commune de Pleine-Fougères la compétence Maison de Services Au Public (MSAP), le Conseil



décide d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de communes, s'agissant :

- de la compétence obligatoire « Actions de développement économique » « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », avec la mise en place et l'animation d'un observatoire du commerce local,
- des compétences optionnelles :
 - « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », avec l'exclusivité de la voie pour desservir l'équipement ou le site communautaire,
 - « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » avec la restitution à la commune de Pleine-Fougères de la Gallo'thèque (médiathèque)
- de la compétence facultative « Coordination du réseau des bibliothèques et médiathèques », afin d'inclure l'acquisition du fonds documentaire à venir.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE DOL/BAIE DU MT ST-MICHEL

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT et après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil prend acte du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel.

RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE.

Le Conseil décide d'autoriser le retrait de la commune du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'énergie.

Il accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie et autorise le Maire à signer cette convention et le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres pour le compte de la commune.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Après examen des demandes présentées, relatives à la participation de la commune de SOUGEAL aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2017/2018, le Conseil décide,

- D'accepter de régler cette participation à l'école publique d'Antrain d'un montant de 2 594,52 €, pour 2 enfants en cours élémentaire (344,26 x 2 = 688,52 €) et 1 enfant en maternelle (1 906,00 €).

- De reporter sa décision pour sa participation à l'école publique de Pontorson d'un montant de 2 274,20 €, pour 2 enfants en cours élémentaire (509,41 x 2 = 1 018,82 €) et 1 enfant en maternelle (1 255,38 €), dans l'attente de précision sur le lieu de résidence principale des enfants listés.

SUBVENTIONS 2018

Après rappel des subventions versées par le CCAS avant sa dissolution le 31/12/17, le conseil considérant la nécessité pour la Commune de se substituer à cet établissement, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale des retraités de Sougeal : 12 € par personne membre du

club, âgée de 60 ans et plus et habitant la commune.

ADMR de Pleine-Fougères : 405 € (0,60 € x 675 habitants).

Association « Solidarité Entraide » de Pleine-Fougères : 155.25 € (0,23 x 675 habitants) pour participation aux charges du loyer pour le vestiaire et 85 € pour participation aux frais de fonctionnement.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION D'UN AGENT

Le Conseil accepte de prendre en charge la formation BAFA ainsi que les charges afférentes à cette formation (restauration + frais de déplacements) pour l'agent recruté en Parcours Emploi Compétence (P.E.C.).

CIMETIERE COMMUNAL – PROCEDURE DE REPRISSE DES CONCESSIONS

Le Conseil autorise le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon et à effectuer les formalités de publicité et d'affichage conformément aux dispositions des articles L2223-17 et L2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

URBANISME – INSTITUTION DE LA DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION DE CLOTURES

Considérant que cette déclaration préalable permet de vérifier le respect des limites existantes ou futures du domaine public avant édification de clôtures et de réagir dès l'instruction de la déclaration en cas de non-conformité au règlement, évitant ainsi la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux, le Conseil décide de soumettre l'édification de clôture à une déclaration préalable, uniquement dans le cas où son emplacement borde le domaine public, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière.

DEMANDES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOUGEAL POUR LA REDUCTION DES CHARGES DE TRANSPORT POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Le Conseil décide d'appuyer la démarche de l'association des Maires Ruraux d'Ille et vilaine consistant à demander au gouvernement :

- d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel ;

- de prendre des mesures favorisant notamment le déplacement collectif et le télétravail ;

- le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU) :

Le Conseil désigne Mme Karine LEUTELLIER pour intégrer la commission de contrôle instituée en lieu et place de l'ancienne commission administrative, pour examiner la régularité des listes électorales ainsi que les éventuels recours administratifs.

COMMUNE NOUVELLE :

Le Maire expose l'état de la réflexion portant sur la création d'une commune nouvelle. La réflexion se poursuivra pendant toute l'année 2019, durant laquelle aucune création ne peut avoir lieu en raison du calendrier électoral.



L'opération d'entretien des canaux est lancée

Cette opération d'entretien consiste à curer tout ou partie des canaux présents sur le marais de Sougeal. Les canaux représentent un habitat favorable pour certaines espèces floristiques communautaires dont le Flûteau nageant (*Luronium natans*). Le curage est donc nécessaire pour éviter le comblement de ce milieu et la colonisation par d'autres végétations qui pourraient à terme entraîner la disparition des plantes aquatiques ciblées, ainsi qu'une perte de la fonctionnalité des fossés et cours d'eau. La perturbation ainsi causée par le curage à l'habitat limite le développement d'espèces compétitives.



Le curage a également pour objectif de rendre leur capacité hydraulique aux canaux encombrés de sédiments, vases et végétaux. Il est en effet primordial, compte tenu du fonctionnement global de la réserve et des différents intérêts (reproduction du Brochet et accueil des oiseaux d'eau) et usages reconnus sur le site, que ces canaux jouent leur rôle d'évacuation et d'alimentation en eau (selon les saisons). Lorsque la majeure partie du réseau de fossés d'un marais est en phase d'atterrissement, les eaux de pluie, de résurgence, de source ou de rivière qui le parcourent ne sont plus drainées et inondent les prairies attenantes sur des durées non maîtrisées.



Dans le bulletin de décembre 2017, nous vous annonçons que l'opération d'entretien des canaux du marais de Sougeal débiterait finalement en 2018, et nous vous faisons part des raisons réglementaires de ce report. L'opération aurait dû commencer dès 2015.

Les travaux de curage ont bel et bien été engagés cette année. Le programme d'entretien s'étalera sur 4 ans. La première tranche 2018 a vu le curage de 1950 mètres linéaires de canaux et le régallage des boues le long de ces tronçons. Une pêche de sauvegarde a eu lieu permettant de remettre à l'eau 110 anguilles et 160 autres poissons (essentiellement des carpes).

La prochaine tranche de travaux aura lieu en fin d'été 2019.

*Jean-Pierre Héry,
Vice-président délégué à l'environnement*

Les travaux de la maison du marais se terminent

Depuis le redémarrage des travaux et la phase de terrassement de la maison du marais le 13 novembre 2017, le chantier sous le contrôle de la Maîtrise d'œuvre a bien avancé. Les entreprises des différents corps de métier se sont relayées pour permettre l'achèvement du chantier dans les délais prévisionnels.

L'équipement sera réceptionné d'ici la fin de l'année. L'ouverture est prévue pour les vacances de février 2019 en même temps que l'arrivée des oiseaux sur le marais...



Gageons que cet équipement permette de rendre notre territoire plus attractif en proposant une nouvelle offre de découverte autour de la sensibilisation à la nature.



La création de la maison du marais doit permettre d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs tout en maîtrisant la fréquentation sur les abords du site, et de donner au marais un équipement permettant d'assumer pleinement sa valeur pédagogique. Cet espace de découverte a pour objectif de mettre en valeur les intérêts patrimoniaux et écologiques du site mais aussi ses usages traditionnels et son histoire. Il permettra d'accueillir toutes sortes de publics (touristes, locaux, randonneurs, scolaires...) et de les sensibiliser aux enjeux de la réserve, quel que soit la saison et l'aspect du marais.

*Jean-Pierre Héry,
Vice-président délégué à l'environnement*



Attention aux faux sites administratifs !

Certaines démarches administratives sont proposées gratuitement par l'administration française sur des sites officiels. Elles permettent, par exemple,

de consulter le nombre de points restant sur un permis de conduire, de demander un extrait d'acte de naissance, une carte grise ou un extrait de casier judiciaire.

Rien n'interdit cependant à un professionnel, même basé à l'étranger, ne dépendant d'aucune administration publique, de proposer ce service moyennant une contrepartie financière. Pour faire face aux éventuelles arnaques, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) donne 6 conseils pratiques à suivre dans tous les cas :

- **Toujours consulter le site officiel de l'administration française** www.service-public.fr qui recense tous les sites de référence en fonction des documents souhaités ;

- **Se renseigner auprès des sites officiels** avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel ;

- **Consulter les mentions légales du site** pour identifier sa nature et son exploitant, lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur ;

- **Vérifier les adresses**, les sites officiels de l'administration française se terminant par « .gouv.fr » ou « .fr » et non pas par « .gouv.org », « .gouv.com » ou « gouv ». Attention aussi aux sites commerciaux qui essaient de tromper les consommateurs en prenant l'apparence d'un site officiel (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, référence à des ministères...) ;

- **Se méfier des premiers résultats de recherche** qui ne mettent pas forcément en avant les sites officiels (les référencement payants sont toujours signalés sur les moteurs de recherche par le mot annonce) ;

- **Vérifier le caractère payant ou non** de la prestation proposée.

En cas de problème, vous pouvez prendre contact avec les services de la DGCCRF (www.economie.gouv.fr/dgccrf/) et les associations de défense des consommateurs de votre département. Retrouvez les permanences des associations bretonnes sur www.mce-info.org, rubrique Pratique.

Tarif social de l'eau : bientôt un « chèque eau »

Une expérimentation sur une tarification sociale de l'eau

47 collectivités territoriales organisatrices se sont volontairement lancées dans une expérimentation sur la tarification sociale de l'eau et / ou de l'assainissement. En Bretagne, Saint-Brieuc Agglomération, la ville de Lannion, la Communauté urbaine de Brest Métropole Océane, Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais font partie des collectivités volontaires.



Vers un « chèque eau »

Les aides pour le paiement des factures d'eau s'adressent aux propriétaires, copropriétaires ou locataires sous condition de ressources, fixées par chaque collectivité. A titre d'exemple, à Rennes, le dispositif s'adresse aux bénéficiaires de la CMU-C.

Comment en bénéficier ?

C'est la collectivité (ou l'organisme associé à l'expérimentation) qui identifie les personnes pouvant bénéficier d'une aide préventive ou d'un tarif progressif. Vous n'avez donc pas de démarche à faire pour en bénéficier.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre Conseil départemental ou sur le site www.service-public.fr.

Vous respirez peut-être du radon dans votre logement ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle inodore et incolore, présent principalement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. La Bretagne est donc principalement concernée. A l'air libre, ce gaz est dilué. Sa concentration est donc faible. Dans l'atmosphère plus confinée d'un bâtiment, il peut au contraire, s'accumuler et atteindre des concentrations élevées, notamment dans les logements. En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme. L'exposition simultanée au tabac et au radon multiplie le risque par 25. On estime qu'en Bretagne, 20% des cas de cancer du poumon seraient attribuables au radon.

Vous pouvez savoir si votre commune est à risque radon en consultant le site de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) qui a établi une cartographie du potentiel radon des formations géologiques : www.irsn.fr (taper « potentiel radon » dans le moteur de recherche).

Depuis le 1er juillet 2018, un propriétaire qui loue ou vend un logement dans une zone à risque radon est tenu d'informer les acquéreurs ou locataires du risque d'exposition au radon.

La seule manière de connaître la concentration en radon dans votre habitation est cependant d'effectuer des mesures à l'aide d'un détecteur (dosimètre radon) que vous placez vous-même dans votre logement. Celui-ci est très facile d'emploi et transite aisément par La Poste. Son prix est de 25 € environ (résultats compris). Vous pouvez le commander sur les sites Internet de sociétés spécialisées. L'Agence régionale de Santé Bretagne (ARS) propose une liste non exhaustive de fournisseurs de dosimètres sur son site Internet : www.bretagne.ars.sante.fr/le-radon.

Si les résultats de la mesure effectuée sont supérieurs à 300 Bq/m³, des méthodes existent pour réduire la concentration en radon (améliorer la ventilation, assurer l'étanchéification des voies d'entrée du radon : sous-sols, vides sanitaires, murs, planchers et passages de canalisations). Vous pouvez contacter un professionnel du bâtiment pour connaître les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre.



L'ADMR 6 RUE FRANÇOIS CARRÉ 35610 PLEINE-FOUGÈRES

«L'ADMR DE PLEINE-FOUGÈRES EST UN SERVICE D'AIDE ET DE SOUTIEN À DOMICILE »

« L'ADMR de Pleine-Fougères aide à tous les moments de leur existence, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, ainsi que les familles »

Du personnel qualifié assure :



. l'aide au transfert, à la toilette, à l'habillage et l'aide à la préparation des repas

. l'entretien du domicile et du linge ainsi que l'aide aux courses

. la garde d'enfant à domicile et le transport de l'enfant à l'école

L'association livre des repas froids, 7 jours sur /7, pour le prix de 9,80 € le plateau.

Ces services peuvent être pris en charge par le Conseil Départemental et les Caisses de retraite.

VOUS VOULEZ DES REPONSES A VOS QUESTIONS ?

Renseignements au 02 99 48 66 51

De plus, Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie sociale de votre territoire, participer au développement local et vivre des expériences humaines qui sont source de plaisir, venez rejoindre l'équipe de bénévoles qui vous réservera le meilleur accueil.

Photo ADMR

SOLIDARITE-ENTRAIDE

L'association continue ses aides diverses à la demande des mairies et des services sociaux.

Le vestiaire situé rue de Bretagne est ouvert suivant les besoins et les disponibilités que nous avons en stock.



Merci aux mairies qui nous soutiennent financièrement et Merci à la ferme Polder André Est de Roz sur Couesnon qui maintient la journée arrachage de navets pour 2019 vers fin février, nous en reparlerons mais déjà je lance un appel aux bonnes volontés.

Merci également à toutes celles et ceux qui prennent leur carte de membre au prix de 5 euros minimum.

Nous nous associons à la peine de la famille de monsieur Jean Tizon qui a oeuvré au sein de l'association depuis sa création

En cette fin d'année, permettez moi avec tous les membres de l'association de vous souhaitez de bonnes fêtes de Noël et une bonne et heureuse année à toutes vos familles

Bien solidairement

Marie-Thérèse Duchemin

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE PLEINE-FOUGÈRES

40 ans de l'amicale des donneurs de sang de Pleine-Fougères

C'est avec une certaine joie et émotion que 130 personnes se sont retrouvées : anciens donateurs et amicalistes pour une soirée paëlla et karaoké, nous vous remercions sincèrement d'avoir répondu à notre invitation et merci également aux membres de l'amicale pour la réussite de cette soirée.

Dans le discours d'accueil, le président a évoqué la disparition de membres : monsieur Jean-Louis Helleu, madame Marie-Christine Hervé et monsieur Jean-Paul Trécan le fondateur. Il a parlé ensuite de l'activité de nos 3 collectes annuelles d'après midi (14h30 18h30) qui accueillent en moyenne 75 donateurs qui ont été remerciés pour leur fidélité .

M. Louis Thébault Maire de Pleine-Fougères dans son allocution nous a encouragé rappelant le but humanitaire d'aider à sauver des vies et a rappelé que la municipalité est solidaire.

La maison du don de Rennes (centre de transfusion) compte sur le dynamisme de notre amicale et bien sûr la générosité de nos donateurs dans leur geste citoyen pour que perdurent ces collectes de proximité .

A noter : si des personnes sont candidates pour rentrer dans l'association, elles seront les bienvenues. Tel : Marcel Duchemin 02 99 80 27 54, Maryvonne Trécan 02 99 48 68 20 ou autres membres que vous connaissez.

Les membres de l'amicale vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année ainsi qu'à toutes vos familles.





ETAT CIVIL

Décès - Inhumations

Mme Yvonne LABBÉ, épouse BRÉGAIN, 96 ans, décédée le 4 juin 2018 à Antrain.

Mme Germaine VILLALARD, épouse MAUDUIT, 84 ans, décédée le 14 juin 2018 à Sougeal.

M. Louis DRAGEON, 71 ans, décédé le 13 août 2018 à Antrain.

M. Henri LEGENDRE, 69 ans, décédé le 13 septembre 2018 à Saint-Malo.

M. François GALLON, 92 ans, décédé le 12 novembre 2018 à Antrain.

Naissance

Le 23 août 2018 à Fougères : **Margaux GANCHE**, fille de Yoann GANCHE et Marie AMELINE

Mouvements de personnel



Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre équipe communale : Mme Maiwenn Monchecourt du Mont Dol depuis le 10/09/2018 en remplacement de Mme Moranne Marchant au poste d'agent territorial (contrat d'état P.E.C. d'une durée de 1 an) ayant comme principales attributions : l'encadrement des enfants au CLAS et à la cantine, l'accueil à la mairie et le ménage.



M. Matthieu Bernard depuis le 24/09/2018 jusqu'au 25/01/2019 en remplacement de Mme Sabrina Guillet au poste de secrétaire.

Mariages

Cédric DURET et **Amyra BOUAÏSSA**
14 juillet 2018

Bruno MACÉ et **Hélène DURANT**
21 juillet 2018



Mickael ROUSSEL et **Gwénaëlle DAVID**
11 août 2018

Stéphane VILLALARD et **Mireille LEHURÉ**
1^{er} septembre 2018

CLASSES 8 À SOUGEAL



La Fête des Classes 8 : une fête qui tient en partie son origine de la fête des conscrits, organisée avant le départ pour l'armée. Avec les années, c'est devenu une occasion privilégiée de regrouper toutes les personnes qui sont nées les années finissant par un même chiffre, en l'occurrence un « 8 » en ce qui nous concerne. Cet évènement permet de rassembler plusieurs générations autour d'un repas et de célébrer des retrouvailles avec des amis ou des voisins.

Vous avez répondu à notre invitation et nous vous remercions chaleureusement d'avoir répondu présent. Merci aussi pour votre participation aux chants, aux danses et avoir ainsi contribué à perpétuer cette tradition Sougealaise.

Un coup de chapeau aux membres de ce bureau éphémère qui ont mis toute leur énergie et leur cœur pour mener à bien cette animation.

Jean Claude Garnier

URBANISME

Demandes de permis de construire

N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
18B0001	M. Serge ANDRÉ	La Selle	Restauration et extension d'un bâtiment existant
18B0002	M. Dominique Pierre	10 Vilormel	Extension d'une maison d'habitation
18B0003	M. Yoann GANCHE	Le Haut Digé	Restauration et extension d'un bâtiment existant + création carport
18B0004	GAEC du Bois Robert	Le Bois Robert	Extension d'une stabulation bovine
18B0005	M. Yann MOREAUX	Le Croisé Guillou	Agrandissement d'un hangar et modification des ouvertures
18B0006	Mme et M. Éric Richard	10 rue du prieuré	Garage
18B0007	M. Jean-Claude FOURMAGE	La Platière	Extension d'un bâtiment existant



Déclarations préalables

N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
18B0001	M. Nicolas PILORGE	5 rue de la Forge	Pose d'une casquette sur un garage existant
18B0002	M. Alain BRAULT	24 La Selle	Extension et transformation du cellier en garage
18B0003	M. Jean-Yves LEFRANCOIS	4 La Martinais	Appentis adossé à un bâtiment existant
18B0004	M. Sébastien HILPRON	1 La Touche Riou	Ouverture d'une baie vitrée
18B0005	M. Michaël BERRY	La Martinais	Création d'ouvertures et remplacement de menuiseries existantes
18B0006	M. Matthieu CHAPPÉ	11 Le Champ Gérault	Modification des ouvertures
18B0007	M. Walter GRAHAM	1 La Jouardais	Pose d'un vélux et réfection de la toiture
18B0008	GAEC du Bas de la Lande	Le Bas de la Lande	Surélévation d'un bâtiment agricole
18B0009	M. Michel LEROY	9 La Croix de la Selle	Remplacement d'une porte de garage
18B00010	M. Éric HAMEL	5 rue du prieuré	Création d'un carport
18B00011	M. MASSON Nicolas	3 rue de Martinville	Préau pour véhicules
18B00012	Mme Jocelyne LAIGRE	1 rue du prieuré	Remplacement de menuiseries
18B00013	M. Michel PATIN	3 rue du prieuré	Remplacement de menuiseries
18B00014	M. Jean CHAPDELAINE	3 rue des reposoirs	Remplacement de menuiseries
18B00015	M. Éric LESAINT	10 Le Bois Robert	Création d'une porte-fenêtre et d'une fenêtre

TRAVAUX EN COURS

Parking supplémentaire à l'ouest de l'espace solo gallo

Les travaux du parking sont bien avancés, sa livraison est envisagée pour la fin de cette année. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise LEMÉE TP de Saint-Sauveur-des-Landes pour un montant de 73 692,15 € HT qui correspond à peu de choses près à l'estimation du cabinet de maîtrise d'œuvre PODER-ABEIL. Outre 27 places de stationnement supplémentaires, ce parking recevra le nouveau coin-collecte publiques.



L'éclairage public de cet équipement sera réalisé par le SDE 35 et commandé depuis l'espace SOLO GALLO en fonction des besoins, notamment concernant les soirées prolongées.

Un poteau d'incendie y sera également aménagé, indispensable pour satisfaire aux normes applicables à la protection incendie du futur lotissement. Cette charge incombe à la commune. L'alimentation de ce poteau se fera depuis la départementale en passant par le chemin de la Cour Javel. Son coût, en cours d'évaluation, sera subventionné à 50% par le syndicat des eaux d'Antrain dont nous sommes adhérent.

Ce parking constitue la première tranche d'un pack de travaux dont la deuxième sera l'aménagement de ce futur lotissement, à l'extrémité de l'impasse de la Chenevière. La consultation des entreprises destinée à attribuer le marché de travaux de cette deuxième tranche est prévue dès le premier trimestre 2019.

Coupe de bois

Les sapins Douglas des deux plantations situées au dépôt de gravier du Croisé des Landes et à la Pillardais ont été abattus. Une abatteuse automotrice à gros débit de chantier a été utilisée pour la circonstance. La rupture accidentelle de la ligne électrique (20 000 volts) au cours de cette opération sur le site du dépôt de gravier nous a valu, à tous, quelques désagréments plus ou moins gênants et quelques frayeurs aussi.



Heureusement, grâce à la célérité des services d'ÉNÉDIS, les choses sont rapidement rentrées dans l'ordre.

Les grumes seront commercialisées, le produit n'en est pas encore connu exactement. Le reste du bois

destiné à être broyé présente un volume considérable, l'opération devrait intervenir d'ici quelques mois. Le broyat ainsi obtenu sera valorisé en servant à l'alimentation de notre chaudière à bois.

Le bois tout venant restant sur pied et sur site sera probablement proposé aux amateurs habitant la commune qui seraient intéressés. Le but étant de nettoyer le terrain pour envisager une nouvelle plantation. A ce sujet, des indications plus précises seront communiquées ultérieurement.

Rémi Chapdelaine



INFORMATIONS SUR LES COMMUNES NOUVELLES

Depuis plusieurs mois, cinq communes de notre secteur réfléchissent à un projet de commune nouvelle ; ce sont les communes de Sougéal, Trans-la-Forêt, Broualan, St Georges de Gréhaigne et Pleine-Fougères.

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

C'est une commune, collectivité territoriale pleine et entière, qui dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics, mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence de communes fondatrices historiques. Elle dispose d'une compétence générale et bénéficie d'une fiscalité directe locale.

C'est un dispositif très adaptable à la diversité des territoires qui regroupe des communes contigües (ayant une limite commune) au sein d'une nouvelle commune.

Pourquoi créer une commune nouvelle ?

- Pour préparer l'avenir. Pour maintenir et renforcer la capacité d'action des communes, pour qu'elles puissent répondre à la nécessaire mutualisation des moyens, assurer des projets d'investissements et continuer à offrir des services aux populations dans un contexte de contraintes financières sans précédent.
- Pour renforcer la place de la commune et disposer d'une influence plus importante au sein de la Communauté de Communes mais aussi auprès du département, de la Région ou de l'Etat.
- Pour faire ensemble ce que l'on ne peut accomplir tout seul.

Comment s'organise la Commune nouvelle ?



Un maire : élu par le Conseil Municipal. Il ne peut pas être maire d'une commune déléguée.

Des adjoints : nombre fixé suivant le nombre d'habitants de la Commune nouvelle. Ils sont élus par le Conseil Municipal. Les maires délégués sont adjoints d'office en plus du nombre d'adjoints prévus.

Le Conseil Municipal : Les élus sont issus du résultat des élections des différentes listes. Les listes présentent des candidats de toutes les communes d'origine.

Les Conseils Communaux : Il regroupe les conseillers municipaux élus de la même commune d'origine.

Aujourd'hui	Demain
Commune	Commune déléguée
Maire	Maire-Délégué
Conseil Municipal	Conseil Communal
Mairie	Mairie Annexe
Secrétaire(s)	Secrétaire(s) ayant la possibilité de se spécialiser, d'être remplacé(es) en cas d'absence.
Employé(s) communal(aux)	Employé(s) communal(aux) intégré(s) dans une équipe mutualisée, ayant la possibilité de se spécialiser, d'être remplacé(s) en cas d'absence.



Où en sont les cinq communes dans la réflexion sur la commune nouvelle ?

Tout d'abord, les élus réfléchissent ensemble ; mais ils ne souhaitent pas qu'une commune nouvelle soit créée avant 2020.

L'objectif est de travailler ensemble sur un projet qui sera proposé au moment des élections prochaines ; et ce sont les nouveaux conseillers qui décideront ou non de proposer une commune nouvelle.

A ce jour, les cinq communes ont décidé de créer neuf ateliers de réflexions en incluant les conseillers municipaux et les employés communaux qui le souhaitent.

Les neuf ateliers sont les suivants : les écoles, la voirie, le sport et la vie associative, les impôts et la fiscalité, les services techniques, les ressources humaines, la gestion du patrimoine, la communication, notre carte d'identité.



QUELQUES IDEES RECUES : VRAI ou FAUX.

- La commune nouvelle, c'est la fermeture des mairies des communes fusionnées : **FAUX**, les mairies restent.
- La commune nouvelle, c'est la fin des secrétaires de mairie : **FAUX**, les secrétaires de mairie resteront et se spécialiseront. Les services de proximité resteront dans la mairie.
- Lorsqu'il y a des regroupements pédagogiques, ceux-ci disparaîtront pour regrouper les écoles : **FAUX**, tous les services scolaires existants resteront.
- Avec la commune nouvelle, il n'y a plus d'élus dans les anciennes communes : **FAUX**. Il y aura un maire délégué par commune historique et celui-ci sera obligatoirement adjoint de la commune nouvelle. Les conseillers de la commune nouvelle issus de la commune historique formeront le conseil communal de leur commune d'origine.
- Le nom de la commune disparaîtra : **FAUX**, il sera seulement suivi de celui de la commune nouvelle.
- Les associations des communes historiques devront fusionner : **FAUX**, toutes les associations continueront d'exister et seront indépendantes.
- Le personnel dépendra de la commune nouvelle : **VRAI**, mais sera à la disposition de toutes les communes.
- Le matériel des services techniques dépendra de la commune nouvelle : **VRAI**, il pourra être mutualisé.



LA VIE À L'ÉCOLE

L'école privée primaire de Sougeal compte 33 élèves : 1TPS, 2 PS, 5 MS, 4 GS, 3 CP, 3 CE1, 6 CE2, 3 CM1 et 6 CM2.



Mme **Coralie CHENU**, nouvellement arrivée, est enseignante en CE/CM.

Tout au long de la journée, les enfants sont alternativement sous la responsabilité de la municipalité et des enseignantes. Les temps de garderie du matin et du soir, ainsi que le temps méridien sont assurés par

Mme Valérie Beaupère, agent municipal.

Sur le plan pédagogique, un certain nombre de projets sont reconduits :

- projection cinéma et animation avec le Ciné-Jeunes de Fougères
- 10 séances piscine dès septembre, le jeudi après-midi.

L'Arbre de Noël aura lieu cette année à Sougeal à l'espace Solo-Gallo, le vendredi 14 décembre. Le spectacle débutera en soirée vers 20h30.

Le projet CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, a été reconduit les mardis et jeudis de 17h à 18h. Il est animé par un agent municipal qui propose différentes activités dans un souci d'éveil et de moments partagés entre les enfants. Des personnes bénévoles sont également présentes. Leur rôle est d'aider les enfants face aux difficultés rencontrées dans certains de leurs apprentissages, et de les éveiller aux plaisirs du bricolage.

La vie associative de l'école:

L'APEL, Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre.

Le président remercie toutes les personnes présentes au repas de l'école du 22 septembre. Cette manifestation s'est déroulée dans la bonne humeur et la prestation proposée a semblé faire l'unanimité.

- président : Mr Vincent LHONORE
- secrétaire : Mr Jean-Christophe MICHEL
- trésorière : Mme Céline SORRE
- trésorière-adjointe : Mme Emeline DARON

LOGEC, Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques:

Le CLAS

Une nouvelle fois, juste un peu après la rentrée scolaire 2018, nous avons planifié une réunion concernant l'organisation des activités dans le cadre du Contrat Local de l'Accompagnement à la Scolarité. Un certain nombre de parents étaient présents et ont participé au « temps d'échange » concernant notre dispositif. Nous avons également souhaité impliquer notre nouveau Professeur des Ecoles, Mme Coralie Chenu qui a bien voulu y participer afin que nous puissions rester en lien autour du besoin de l'enfant dans l'aide aux devoirs et autres activités ludiques.

Elle remercie l'association de la fête de l'oie pour son don financier.

Tous les enfants de l'école partagent un temps fort avant les vacances de la Toussaint. Ils se réunissent autour d'un goûter qu'ils ont eux-mêmes confectionné : gâteau au yaourt pour les plus grands, compote de pommes pour les petits. Avant de manger tous ensemble, les enfants de chaque classe présentent les chants, poésies, scénettes apprises tout au long de cette première période de classe.

Les enfants poursuivent leur projet d'embellissement de leur



école. Après avoir désherbé, ils sèment des soucis. Ils ont également sollicité monsieur le maire pour obtenir deux godets de terre. L'ensemble de la municipalité a répondu favorablement à cette requête. Tous les enfants et toute l'équipe éducative les remercient.



Tarifs cantine et garderie

Tarif cantine

- Maternel = 2.50 €
- Primaire = 2.90 €
- Adulte = 3.50 €

Tarif garderie

0.15 € / 15 min soit 1.20 € / heure

Il s'agit d'une prestation périscolaire : une aide globale véhiculée par chaque encadrant et qui s'avère positive. Nous sommes soutenu par la C.A.F. et pouvons bénéficier de petites aides financières à condition bien sûr que nos propositions d'activités/projets soient éligibles. Nous pouvons également compter sur le support de la Ligue de l'Enseignement d'Ille et Vilaine afin d'intégrer les personnes bénévoles au CLAS lors de formations. Différents thèmes sont abordés, tels que l'encadrement de l'enfant, le type d'animations, le contexte et l'environnement et les moyens. A ce propos, nous essayerons de mettre en place une animation courant 2019 qui associe également les parents. Pour



information, 1 350 enfants sont inscrits dans le cadre de ce contrat en Ille et Vilaine et les bénévoles représentent 86% des encadrants (salariés 14%).

Afin de pérenniser cet exercice, la municipalité a recruté une nouvelle coordinatrice du CLAS.

Mlle Maiwenn Monchecourt, agent sous contrat P.E.C. et domiciliée au Mont Dol nous a rejoint en Septembre dernier. Elle a pris très rapidement cette activité à cœur en tant que référente.

Nous lui avons proposé en parallèle une formation au B .A.F.A. qui lui permettra de mettre en pratique de nouvelles compétences. Nous tenons à saluer l'arrivée de deux nouvelles bénévoles, Mme Olga Leroy et Mme Anne Denise Guerin qui vont apporter un nouveau souffle auprès des enfants.

Un grand merci à toutes les personnes qui participent au CLAS en permettant aux enfants de notre école de s'épanouir parallèlement au cadre éducatif et familial.

Jean-Claude Garnier



Maiwenn Monchecourt



Olga Leroy



Anne Denise Guerin



CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS

2019	ASSOCIATION	MANIFESTATIONS	LIEU
Vendredi 11 janvier	COMMUNE	Vœux municipalité	Espace Solo Gallo
Dimanche 17 février	Amicale des retraités	Repas Couscous	Espace Solo Gallo
Vendredi 22 février	EFAS	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 16 mars	ACCA	Repas chevreuil	Espace Solo Gallo
Samedi 13 avril	UNC	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 13 avril	EFAS	Echange de plantes	Couree de la mairie
Samedi 4 mai	USS	Repas	Espace Solo Gallo
Mercredi 8 mai	UNC	Commémoration monument aux morts	Place de l'église
Dimanche 16 juin	UNC	Vide grenier/braderie - Concours de palets	Parking
Vendredi 28 juin	Ecole de Sougeal	Portes ouvertes	Ecole de Sougeal
Samedi 29 juin	MiFaSol O Gallo	Fête de la musique	Stade
Samedi 6 juillet	EFAS		Stade
Dimanche 28 juillet	Fête de l'Oie	Fête de l'Oie	Marais de Sougeal
Samedi et dimanche 3 et 4 août	ACCA	Balltrap	A déterminer
Samedi et dimanche 21 et 22 sept	EFAS	Exposition	Espace Solo Gallo
Samedi 28 septembre	APLEL	Repas	Espace Solo Gallo
Mardi 2 octobre	Amicale des retraités	Belote	Espace Solo Gallo
Dimanche 13 octobre	UNC	Repas	Espace Solo Gallo
Vendredi 8 novembre	EFAS	Guy Faukes	Stade
Lundi 11 novembre	UNC	Commémoration monument aux morts	Place de l'Eglise
Samedi 16 novembre	Ouvrir les portes d'Agathe	Repas	Espace Solo Gallo
Jeudi 5 décembre	UNC	AFN - Cérémonie monument aux morts	Place de l'Eglise
Mardi 10 décembre	EFAS	Chants de Noël	Espace Solo Gallo
Vendredi 13 décembre	Ecole	Arbre de Noël	Espace Solo Gallo



L'AMICALE DES RETRAITÉS

Chers amis

Eh oui déjà une année de passée en tant que Présidente de l'amicale des retraités. Merci de votre confiance ce n'est pas une tâche facile, mais avec vous tous et les membres du comité, on y arrive.

Nos réunions se font le deuxième jeudi de chaque mois à 14h15 à l'espace Solo Gallo avec divers jeux (palet, belote, jeu de mémoire, etc.)

Notre repas de couscous du 18 février a été très réussi ainsi que celui du 20 juin.

2019 déjà quelques propositions de voyages : la rade de Lorient - Chamonix - Nantes.

Voilà nous arrivons à l'aube des fêtes de fin d'année.

Tous les membres du comité et moi même vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2019.

*La présidente
Yvette Brault*



Jeudi 22 novembre, l'antenne locale de l'amicale des retraités avait convié le major Navarre, chef de brigade de gendarmerie de Dol de Bretagne - Pleine-Fougères. Le major Navarre, au cours de cette rencontre a sensibilisé, une cinquantaine de personnes sur les vols, les démarchages, les agressions et les arnaques sur internet.

Cet échange a été très apprécié et constructif. Une autre rencontre est prévue ultérieurement et portera sur la drogue.

ASSOCIATION SOUGEALAISE ART ROVAZIL

Les Bâtisseurs de l'Ancien Monde

Suite au désistement des organisateurs de Carnac, nous avons pu avoir l'opportunité de présenter un nouvel événement exceptionnel à Sougeal le 13 juillet dernier.



Après Olivier Lejeune en 2017, nous avons accueilli, (en première Mondiale !) Le nouveau film de Patrice Pooyard « les Bâtisseurs de l'Ancien Monde ».

Sur un écran géant de 100 m2 Patrice nous a présenté son nouveau documentaire. Il nous a fait découvrir les lieux mystérieux de la terre, et nous a, une fois de plus, interpellés avec ces énigmes récurrentes propre à ces constructions gigantesques.

Le film fut suivi d'un débat passionnant qui dura jusqu'à 5 heures du matin !

Malgré le peu de temps pour préparer la soirée, (5 jours) ; 130 personnes payantes, (au bénéfice exclusivement du réalisateur),

se sont déplacées de toute la France (Paris, Ardèche, Centre etc) Les nombreux campeurs ont su faire travailler la boulangerie et nous nous en réjouissons.

Nous voulions aussi remercier vivement le GAEC du Bois Robert de nous avoir gentiment préparé un terrain pour le stationnement des voitures alors qu'il était en pleine moisson. Nous remercions aussi Eric et Loic pour leur disponibilité et leur réactivité qui font une fois de plus l'unanimité à Sougeal.

Si un intérêt pour de grands événements se fait jour, l'association Art Rovazil saura encore vous étonner.

En attendant, nous allons, avec l'accord de Franck, continuer à développer la Culture en Milieu Rural en organisant des soirées (musique, débat, scène ouverte...) dans son nouveau Bar, le Tikal.

Tikal, comme par hasard un des sites qui a été présenté par Patrice Pooyard, mais était-ce un hasard ?

Nous vous disons donc à bientôt.

*Le président
Eric Lesaint*



EFAS

Notre association propose des activités de groupes pour les 70 à 75 adhérents que compte l'association. 8 groupes : 22 dans les groupes de langues, 12 dans le groupe d'art, 5 dans le groupe photo, 12 dans le groupe fil et laine, 18 dans le groupe de danse, 10 dans le groupe chorale. Un grand merci aux animateurs de ces groupes pour leur investissement chaque semaine. Sans eux il serait impossible d'offrir tant d'activités à nos adhérents.

Fin juin nous avons monté notre expo d'art photos et fil et laine. Comme toujours nous avons reçu beaucoup de visites et beaucoup de compliments. Un grand merci à tous nos participants. C'était magnifique ! Le dimanche soir nous avons fini nos activités avec un vin d'amitié (ou deux!!) et nous remercions Michael et Séverine nos boulangers pour les quiches et pizzas qu'ils ont préparés.

Mi septembre nous avons repris nos activités avec 6 à 7 nouveaux adhérents. Le 4 octobre une vingtaine de membres s'est réuni à Dinard où nous avons pique-niqué avant de faire une petite promenade au bord de la mer. Il faisait très beau et très chaud et évidemment il nous a fallu prendre quelque chose à boire avant de rentrer. En 2019 nous espérons organiser plus de visites et de sorties ensemble.

Un grand merci à notre bureau d'administration, nous sommes maintenant 14 dans le bureau : 6 français/françaises et 8 anglais /anglaises. Nos remerciements aussi à M. le Maire et les membres du conseil municipal qui nous soutiennent et encouragent tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes de belles fêtes de fin d'année, une bonne santé et une bonne et heureuse année 2019.

*Le président
John Nash*



Our association continues to offer a variety of activities to our members who now number between 70 to 75. We have 8 groups who meet regularly: 22 in the language groups: 12 in the art group: 5 in the photographic group: 12 in the patchwork group: 18 in the dance group: 10 in the choir. We owe a big debt of thanks to all those who organise and run these groups, without them we could not possibly offer such a varied choice of activities.

At the end of June we organised our exhibition of art, photos and patchwork. As usual we welcomed a large number of visitors who were very complimentary about the work displayed by the different groups. Again a big thank you to all who contributed, it was truly magnificent !!!

On the Sunday evening we closed the expo with a glass of wine (or 2!!) and we thank Michael and Severine, our bakers, for the quiches and pizzas that they prepared.

Mid September we restarted our activities with 6 to 7 new members. On the 4th October a group of about 20 met in Dinard where we ate a picnic together before setting off for a walk along the sea. It was so beautiful and so hot that we were obliged to "rest" a while in a small bar overlooking the sea !!! It helped us to improve our French no end. (The conversation that is, not the drink). In 2019 we hope to organise similar visits and afternoons together.

Finally yet more thanks. First of all to our committee which now comprises 14 members : 6 French and 8 English. Their help and planning mean that we can organise our soirées so successfully. Secondly to our mayor and his council who support and encourage us throughout the year.

We wish each and everyone a very happy feast and our best wishes for good health and happiness in the New Year.

*The president
John Nash*



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Commémoration du 11 Novembre

Ce 11 novembre 2018, marque le centenaire de la fin du conflit de 1914/1918. Comme dans toutes les communes de France, cette célébration a été empreinte d'une fervente solennité.



Après la célébration de la messe cantonale qui s'est tenue en l'église Saint Pierre de La Boussac, nous avons rejoint Sougeal sous une pluie fine, mais par chance, notre cérémonie s'est déroulée sous un ciel bleu et ensoleillé.

Monsieur le Président de l'U.N.C. a lu un texte de l'U.N.C. Nationale, évoquant la fin de la guerre le 11 novembre 1918 à 11 h 00. Cette armistice est annoncée dans toutes les villes et tous les villages ; les cloches sonnent à la volée, comme aujourd'hui pour en célébrer le centenaire.

Puis, Monsieur le Maire a lu le discours rédigé par Monsieur le Président de la République, Emmanuel Macron.

Il a rappelé la tragédie des combats, le massacre de nombreux soldats, la souffrance des blessés et la douleur des familles. La paix reste fragile puisque trente ans après la seconde guerre mondiale se répandait dans toute l'Europe et même au-delà.

Aujourd'hui encore, des guerres et d'autres périls menacent la paix dans le monde. Nous devons ne pas oublier et demeurer unis. Aujourd'hui, comme hier, les événements en cours nous imposent de tenir. Tous nous devons agir contre la radicalisation et pour la paix. En cette journée de commémoration du souvenir de tous les conflits passés, n'oublions pas que nous devons à nouveau faire face à cette nouvelle forme de guerre, que sont les actes de terrorisme.

A la suite de la minute de silence, nous avons rendu hommage



aux sept soldats Sougealais morts pour la France, en 1918 et 1919. Accompagné d'un membre de l'UNC, un enfant a déposé un œillet au pied du monument aux morts. Un dernier œillet a été déposé en hommage aux soldats morts en opération cette année.

Les enfants de l'école ont alors entonné la Marseillaise, reprise par l'ensemble de l'assistance et qui sera suivie par l'Hymne à la Joie interprété par la chorale de l'E.F.A.S.



La cérémonie se conclut par un lâcher de ballons par les enfants. Après cette célébration, comme le veut la tradition, nous avons été invités par la municipalité pour un vin d'honneur à l'Espace Solo Gallo. Au cours de cet apéritif, il a été procédé à la remise de l'insigne « Soldats de France » à 3 nouveaux adhérents :



Jean Chapdelaine, Alexandre Goré et Loïc Pichot.

La vente des bleuets par Andréa COLIN a connu un succès record puisque tous ont été vendus. Merci à tous.

Repas du 11 novembre

Le repas des adhérents s'est tenu au restaurant « le Beauvoir » qui a accueilli 51 personnes. C'est dans une ambiance chaleureuse que s'est déroulé ce repas, très apprécié par les convives. En souvenir de notre ami Henri Legendre, le bureau a offert à Pierrette, le livre « UNC d'Ille et Vilaine – Un siècle d'histoire ». C'est par l'interprétation de quelques chansons, que se termina notre repas.

Décès



Le 12 septembre 2018, nous avons appris le décès brutal de Henri Legendre, membre du bureau, secrétaire depuis 2011. Les obsèques furent célébrées en l'Eglise de Sougeal et son inhumation au cimetière de Sougeal. Au nom de l'UNC, nous avons exprimé notre sympathie auprès de sa famille.

Carrefour d'arrondissement

Le prochain carrefour d'arrondissement aura lieu le 17 novembre à Saint-Pierre de Plesguen.

Prochaine commémoration à Sougeal

Le Mercredi 5 décembre 2018, journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

Assemblée générale en Janvier ou Février 2019.

Les membres de l'U.N.C. vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent ses meilleurs vœux pour 2019.

*Le président
Michel Leroy*



OUVRIR LES PORTES D'AGATHE

L'association « Les Portes d'Agathe » remercie les participants au repas qui a eu lieu le 17 novembre 2018. Les fonds récoltés serviront à améliorer la circulation dans la maison pour Agathe. Nous organisons un loto le 6 avril 2019 à Maen Roch (Saint-Brice en Cogles) ainsi qu'un repas le 16 novembre 2019.

*La présidente
Katy Voisin*



LES MAQUETTES DE LA BAIE



Nous arrivons au terme de cette année sur une belle prestation avec le 1er prix du public que l'association a remporté sur une exposition qui a eu lieu à Malguénac (56) avec démonstration de camion RC et engins TP ainsi qu'un très beau stand statique.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont répondu présent lors du dîner spectacle du mois d'avril avec Ange Oliver.

Je tenais personnellement à remercier les personnes qui, dans l'ombre et en amont, participent activement à l'élaboration de nos futurs projets et au bon déroulement de nos manifestations. La contribution active de tous ces bénévoles, dont certains avec un œil extérieur, est un atout déterminant pour la vie de notre association.

Nous sommes déjà dans les préparatifs du futur festival qui aura lieu, non pas en 2019, mais en 2020, la date est déjà fixée au 30 et 31 mai 2020.

Nous vous souhaitons de passer de très belles fêtes de fin d'année et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2019.

*Le président
Roland Guérin*

FOOTBALL CLUB DE SOUGEAL

Le 15 juin 2018, les clubs du fcaso et du Fc Sougeal ont décidé de fusionner en créant un nouveau club « Les Portes du Couesnon FC ».

Le bureau se compose comme suit :

Mr Hurault Gaëtan – président

Mr Masson Nicolas – vice président

Mme Dubois Isabelle – trésorière

Mme Hurault Sandrine – trésorière adjointe

Mme Hubert Céline – secrétaire

Mr Lefeuvre Christophe – trésorier adjoint

Membres : M.Legrand Kilian, M.Hurault Florian, M.Gazengel Marveen, M.Mélonie Alexandre, M.Morin Valentin, M.Chambron Maxime, M.Nerambourg Julien, M.Boudet Emmanuel, M. Hubert Olivier.

Suite à cette fusion nous avons engagés 2 équipes seniors avec un effectif de 36 joueurs (une en D3 et l'autre en D4) avec un début très prometteur pour les 2 équipes en ce début de championnat et un objectif de monter pour l'équipe fanion.

Equipe 1 encadrée par Emmanuel Boudet et Gaetan Hurault

Equipe 2 encadrée par Julien Nérambourg et Didier Thébault

Coté jeunes nous avons également de belles satisfactions avec une trentaine de licenciés qui se compose de 2 équipes U7, 1 équipe U9 et 1 équipe U11

Ces équipes sont encadrés par killian Legrand, Marveen Gazengel, Christophe Lefeuvre, Tudor Gavrilescu, et Olivier Hubert qui s'occupe également de l'école de foot le mercredi soir avec

l'aide de Jérôme Gazengel et Tudor que l'on remercie.

Cette première saison est très importante et plusieurs événements sont programmés dont un repas de foot mi février 2019, et un concours de pêche.



Un grand merci à nos nouveaux sponsors maillots, les entreprises : Bouteloup, Gavard, Baudry, Mass'elec, bar tabac le Diapason et le restaurant « O'P'tit Bonheur » ainsi que tous les sponsors affichés.

Un merci à notre arbitre de club Mr Richard Rochelet ainsi qu'aux arbitres bénévoles Mr Battais Remy, Mr Poulet Pierre.

Nous remercions également les communes de St Ouen, Antrain et Sougeal qui nous soutiennent et vous présentons tous nos vœux pour l'année 2019.

*Le président
Gaëtan Hurault*



ACCA DE SOUGEAL

Bonjour à toutes et à tous

L'A.C.C.A se porte bien et nos manifestations ont du succès et cela grâce à vous qui y venez nombreux.

En effet notre Ball-trap qui s'est déroulé début août a bien marché, ainsi que notre repas du dimanche midi avec plus de 350 couverts. Je remercie toute les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation, les nombreux bénévoles ainsi que l'entreprise AGRI PLUS.

Avec 32 chasseurs cette année, notre effectif reste stable. Si vous avez des amis intéressés pour chasser à Sougeal, nous sommes prêts à les accueillir.

Notre conseil d'administration a recruté 2 nouveaux membres cette année.

Nous avons besoin de volontaires pour nous aider à poursuivre notre action et donner aux chasseurs les moyens de pratiquer la chasse dans les meilleures conditions.

Nous faisons appel aux volontaires chasseurs ou non chasseurs pour nous rejoindre. Faites-vous connaître, vous serez les bienvenus.

Avec un sanglier prélevé de plus de 138 kg, les battues ont de la réussite, et la saison ne fait que commencer.

Je remercie toute les personnes qui contribuent au bon déroulement de ces battues.

Je tiens également à remercier les personnes qui ont contribué à réguler la population de corbeaux, 427 corbeaux ont été tués cet été.

Dates à retenir pour 2019 :

- Repas chevreuil, le samedi 16 mars à l'espace Sollo Galo de Sougeal

- Ball-trap, les 3 et 4 août.

Attention : Malgré les recommandations nous constatons de plus en plus de chiens errants ou non tenus en laisse, en divagation dans les champs, qui effraient voir détruisent le gibier notamment celui que l'A.C.C.A. lâche pour ses chasseurs. Ces chiens, par leur passage, réduisent les effets des moyens mis en place pour canaliser les nuisibles (sangliers).

Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2019.

*Le président
Christophe Repessé*

ASSOCIATION « MIFASOL O GALLO »

Quoi de plus agréable que de faire la fête entre amis ou en famille pour démarrer l'été. Le dernier weekend de Juin fût ensoleillé ce qui a permis aux bénévoles de l'association MiFaSol o Gallo de régler dans les détails la mise en place de cet évènement musical que nous avons intitulé « **Festi'zik** » pour marquer notre singularité, une animation en musique propre à notre village. Toutes les personnes mobilisées pour cette soirée font en sorte de mettre la musique à l'honneur et tout faire pour que les gens de tout âge, de tout milieu et de tout horizon puissent profiter de ce moment en plein air. Les artistes, chanteurs et musiciens, de sensibilité diverses, se sont succédés au fil de la soirée avec leur propre style, très vocaux pour certains et très instrumentaux pour d'autres. Bon nombre de spectateurs nous ont communiqué leur ressenti en nous disant qu'ils avaient passé un réel moment d'évasion, une agréable et conviviale parenthèse qui leur permet de s'échapper du quotidien en musique.



Nous envisageons de renouveler cette animation le 29 Juin 2019 en incitant le plus possible toutes les personnes qui veulent bien s'exprimer sur une scène ouverte. Bénévoles, artistes et spectateurs, cette fête vous appartient, alors n'hésitez pas à venir y participer par vos chants, vos danses et pour votre plus grand bien ! Nous comptons sur votre présence et vous remercions par avance. L'association MiFaSol O Gallo vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

*Le président
Jean-Claude Garnier*





FÊTE DE L'OIE À SOUGEAL

La traditionnelle fête de l'oie s'est tenue le 29 juillet 2018, elle s'est déroulée sous une pluie régulière au grand dam de tous les participants et des organisateurs.

Il a fallu attendre quatorze heures pour voir le ciel s'éclaircir un peu, mais malgré ce contre temps et grâce à l'optimisme tenace des 160 bénévoles, cette manifestation n'a pas été un échec, loin de là !

Les 130 oies ont été vendues, cuites à point et appréciées comme toujours. A noter l'entrée en fonction concluante d'un nouveau four fraîchement rénové et appartenant à Marie-Pierre et Patrick Gommelet, que nous remercions.

La prochaine édition aura lieu le 28 juillet 2019. Le comité organisateur compte sur la fidélité des volontaires et l'arrivée nécessaire de renforts de tous âges.

Pourtant nous ne saurions envisager les prochaines festivités sans évoquer le souvenir ému de Jean Tizon. Ce dernier a été victime, il y a quelques semaines d'un accident de la route, alors qu'il s'adonnait à sa passion, le vélo.

Jean était l'ami de tous, et membre du comité de la fête de l'oie où il représentait Vieux Viel, il a toujours été une précieuse chenille ouvrière dans l'organisation de cette manifestation.

Que sa mémoire, son courage et son abnégation nous donnent la force de continuer à travailler la pérennité de cette fête. Au revoir Jean et merci encore.

*Le vice-président
Jean Chapdelaine*



UNION SPORTIVE

Comme d'habitude, les activités de l'USS ont repris à la rentrée.

Le lundi soir de 17h à 18h : gym volontaire, responsable Renée Guérin un groupe de 12 personnes se retrouvent.

18h à 19h : zumba kids, 26 enfants inscrits, un vrai succès!

19h à 20h : zumba adulte pour une trentaine de participants avec pour responsable Emmanuelle Bodin

En ce qui concerne l'activité équestre, la carrière est toujours disponible, pour plus de renseignements contactez Stéphanie Racle ou Jean Paul Bodin

Tous les mardis après-midi, rendez-vous pour une marche à 14 heures devant l'église. L'activité, proposée par Renée Guérin, comportera un parcours à chaque fois différent.

La section ping-pong, cette année, il n'y a plus de mise à disposition du professeur de la communauté de commune, c'est pourquoi l'activité pour les enfants n'a pas été reconduite. Mais pour ceux qui le souhaitent le ping pong adulte a repris tous les mercredis soirs à partir de 20h 30 donc, n'hésitez pas à venir !

L'année dernière l'USS avait organisé une journée au salon du cheval, pour cette année nous avons l'intention d'organiser une sortie pour le salon de l'agriculture cf affiche

L'équipe de l'USS vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

*Le président
Serge André*



Boulangerie

Gallo Pain

Pâtisserie

Reportage sur la future boulangerie effectué par TF1 le 18 septembre 2018 sur la commune de Sougeal et diffusé au JT de 13 heures le 25 septembre dans le cadre de « SOS Villages »

BOULANGERIE
CLAP DE FIN
25 Sept 2018

